

L'essentiel sur...



parents

enseignants

dyslexie

diagnostic

handicap

De la **GALAXIE DYS**

aux **TROUBLES**

des **APPRENTISSAGES**

échec scolaire

hyperactivité

dyspraxie



ASSUREUR MILITANT.

Du besoin d'apprendre aux troubles des apprentissages

Le besoin d'apprendre pousse le petit humain, dès sa naissance, à des gains croissants d'autonomie, à l'apprentissage de la marche, de la propreté et bien entendu du langage. Très vite, cette pulsion de savoir se transforme en un besoin irrésistible d'apprendre, un besoin de connaître qui se manifeste dans les incessantes questions introduites par un « pourquoi », qui lassent parfois les parents les plus attentifs : « Pourquoi les nuages avancent dans le ciel ? », « Pourquoi les poissons n'ont-ils pas de pattes ? ».

Dans un second temps vient le moment des apprentissages structurés, médiatisés par des tiers que sont les enseignants. Le premier des apprentissages, le plus emblématique, est celui de la lecture, qui permet de s'approprier le codage mis en place par la civilisation et les adultes, de capturer les mots parlés qui s'envolent afin de les coucher sur le papier. À partir de là, le besoin primaire et vital d'apprendre se colore d'un plaisir intense pour beaucoup, ou de déplaisir pour ceux qui se sont heurtés, sans pouvoir les dépasser, aux difficultés inhérentes aux apprentissages ou pour ceux qui présentent un trouble des fonctions cognitives.

C'est ce que décrivent, dans les pages qui suivent, avec un remarquable travail d'éclaircissement, les chercheurs de l'APPEA ; ils nous livrent des clés de compréhension ouvertes à tous, parents comme éducateurs.

**Georges Cognet, psychologue,
enseignant à l'École de psychologues praticiens - Paris,
Vice-président de l'APPEA - Association francophone
de Psychologie et Psychopathologie de l'Enfant & de l'Adolescent**

Bien informer pour mieux agir

Dyspraxie, dyslexie, dysgraphie... Derrière ces mots, il y a des enfants en souffrance. En moyenne, un ou deux par classe. Nous leur devons toute notre attention. Engagée pour favoriser l'inclusion de tous dans la société, la MAIF organise des conférences sur ces troubles de l'apprentissage. Des experts y rencontrent un très large public. Ce livret est donc un prolongement : un nouveau moyen pour aider parents et enseignants à bénéficier d'un diagnostic précoce, puis d'un accompagnement adapté. Mieux informés, ils pourront nouer des relations de confiance, fructueuses, avec des spécialistes. En réunissant l'essentiel des connaissances sur cette « Galaxie Dys », ce guide pratique traduit une certaine conception de l'action mutualiste. Un moyen d'agir.

**Dominique Mahé,
président-directeur général de la MAIF**



PHOTO : OLIVIER DRIHON

Sommaire

pages

1

Galaxie Dys : la scolarité en eaux troubles

- Ce que sont les troubles Dys
- Différencier les troubles des retards et des difficultés
- Par définition, un trouble des apprentissages est persistant et durable
- Combien d'enfants présentent un trouble d'apprentissage ?
- À l'origine des troubles
- Le cercle vicieux de l'échec scolaire
- Les enfants avec un trouble des apprentissages sont-ils handicapés ?

6

6

8

9

9

9

10

10

2

Les clignotants : être vigilant sans s'inquiéter

- Le cerveau fragile du bébé
- Dès 5 ans, des retards sont parfois observables dans le développement du langage ou de la motricité
- Des aides parfois peu efficaces, des troubles qui persistent dans la durée
- Les compensations cognitives spontanées
- L'attention mise à mal
- La lenteur installée
- La motivation altérée

12

12

12

12

12

13

13

13

3

Démarche diagnostique et reconnaissance d'un trouble d'apprentissage : le parcours du combattant ?

- Troubles des apprentissages : quels critères ?
- Le parcours du combattant : une spécificité française ?
- Une compréhension rapide et efficace des troubles est possible à l'école
- Un triptyque professionnel minimal autour de l'enfant

14

14

14

14

14

4

Scolarisation, aides et accompagnement de l'enfant à l'école ou au collège

- Hors contexte de handicap
- Dans le champ du handicap
- Les professionnels et personnels ressources internes à l'Éducation nationale

17

17

17

17

5 Ressources - bibliothèque et sitothèque

- Pour les parents
- Pour les professionnels du soin et de l'éducation
- Sites ressources Éducation nationale
- Sites ressources sur internet
- Les principales associations d'utilisateurs

20

20

20

21

21

21

Annexe - Professionnels ressources, structures et accompagnement de l'enfant en ville

- Les professionnels
- Les structures et établissements ressources

22

22

23

Ils témoignent



Georges Cognet
psychologue, enseignant à l'École de psychologues praticiens Paris, vice-président de l'APPEA



Claire Meljac
psychologue, docteur en psychologie, UPPEA hôpital Sainte-Anne de Paris, association DEEP Clisson, Paris, conseil scientifique de l'APPEA



Léonard Vannetzel
psychologue, rédacteur en chef adjoint de la revue ANAE, conférencier, membre fondateur de l'APPEA



Robert Voyazopoulos
psychologue à l'Éducation nationale, enseignant et chercheur, directeur de l'APPEA



association francophone de
psychologie et psychopathologie
de l'enfant et l'adolescent

1 - Galaxie Dys : la scolarité en eaux troubles

Depuis une quinzaine d'années, on assiste en France à une forte augmentation des interrogations sociales, citoyennes, pédagogiques et scientifiques autour des troubles Dys, à tel point qu'on parle, à tort ou à raison, de « Galaxie Dys ». Que sont les troubles Dys ? Combien d'enfants sont-ils concernés ? Comment se développent-ils et quelles en sont les conséquences ?

→ Ce que sont les troubles Dys

Les troubles Dys sont des entraves cognitives durables et persistantes qui empêchent l'automatisation de conduites motrices et/ou langagières ainsi que l'accès à certains apprentissages scolaires chez des enfants de bonne intelligence globale.

Les troubles Dys doivent absolument être différenciés de retards d'acquisition ou des difficultés d'apprentissage qui, par définition, évoluent, parfois lentement ou de manière inattendue, mais qui se transforment au cours du temps.

Il existe **deux classes de troubles Dys** distingués selon l'âge et permettant leur repérage.

• Les troubles du développement des fonctions langagières et motrices

Ils peuvent être observés dès 5 ans (voire plus tôt) par l'entourage, des professionnels de l'éducation ou du soin :

- les troubles du développement du langage oral communément appelés dysphasies : alors que les habiletés motrices se développent harmonieusement, l'enfant peine massivement à structurer son langage ;
- les troubles d'acquisition de la motricité et de la gestion de l'espace, communément appelées dyspraxies : l'enfant développe les acquisitions langagières attendues, mais il présente un retard significatif et croissant dans l'automatisation de certains gestes du quotidien. Ils sont donc repérables lors de l'exécution de routines motrices comme s'habiller, utiliser des ciseaux, couper sa viande, faire du vélo...

• Les troubles des apprentissages scolaires qui peuvent être constatés vers 7-8 ans

- les troubles d'apprentissage de la langue écrite (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie) : malgré un développement intellectuel global conforme à son âge et une scolarité suivie dans des conditions satisfaisantes, l'enfant n'automatise pas la lecture, l'orthographe ou l'écriture ;

- les troubles des apprentissages numériques/mathématiques (dyscalculie) : les nombres, leurs propriétés et l'apprentissage mathématiques ne sont pas accessibles à l'enfant.

Retard d'acquisition = l'enfant est en retard sur les acquisitions du programme scolaire habituel suite à des situations variées, mais il a les compétences pour apprendre.

Difficultés d'apprentissage = l'enfant n'est pas à l'aise dans les apprentissages, mais des adaptations pédagogiques et des accompagnements bien établis suffisent à lui faire surmonter les obstacles qu'il rencontre.

“ Distinguer les retards des troubles, oui mais... La distinction entre retard, difficulté et trouble d'apprentissage s'impose, bien entendu, sur le plan scientifique. Il convient cependant de prendre conscience, en pratique, des problèmes soulevés par de telles exigences. Elles impliquent l'exercice d'une observation fine, impartiale... Qui, dans l'entourage proche de l'enfant, sera vraiment en mesure de fournir de telles données ? Les parents ne sont pas forcément des témoins objectifs et la mémoire, en général, joue bien des tours... ”

Claire Meijac



PHOTO : B. BOISSONNET-BSIP/AGE FOTOSTOCK

1- Galaxie Dys : la scolarité en eaux troubles

→ **Différencier les troubles des retards et des difficultés**

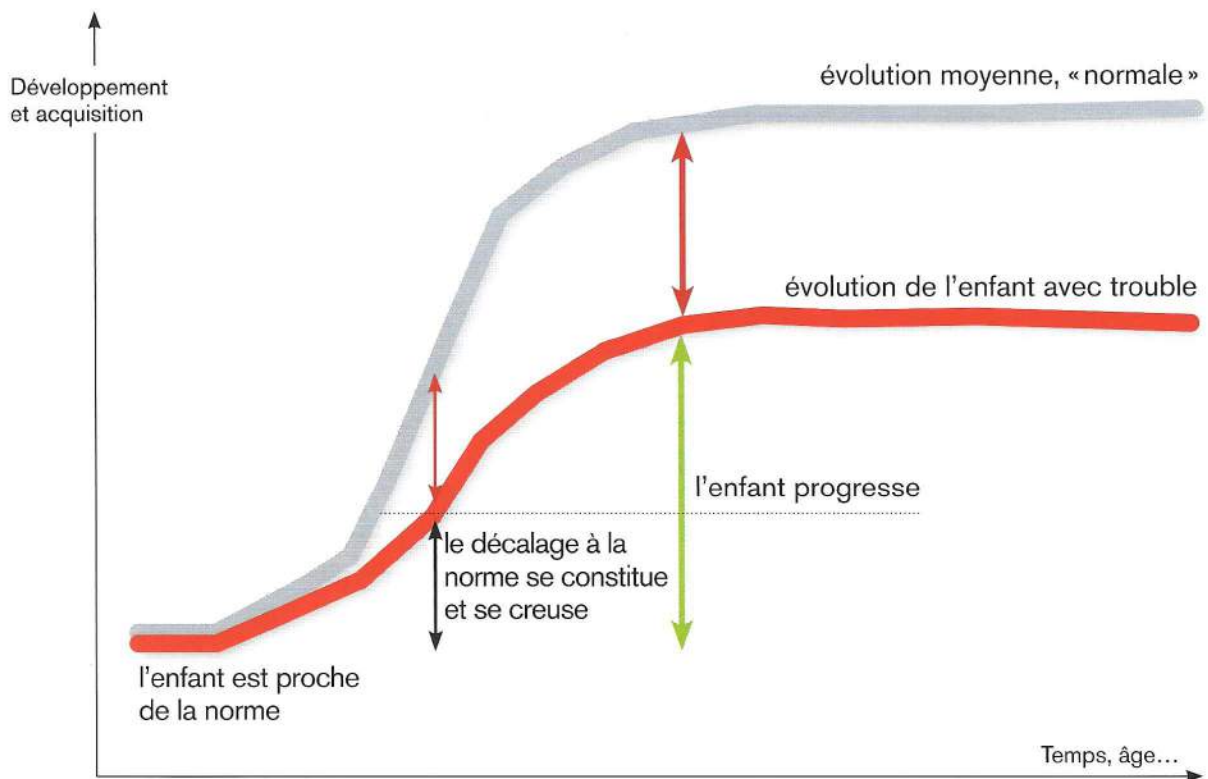
Les enfants qui présentent un trouble des apprentissages n'arrivent pas à apprendre comme les autres malgré :

- un environnement familial et une éducation favorables ;
- une scolarité suivie dans des conditions habituelles ;
- des compétences intellectuelles globales qui se développent normalement ;
- l'absence de pathologie psychique (telles des perturbations de la personnalité ou des symptômes autistiques).

Dans le cas de trouble d'apprentissage, malgré les aides, les stimulations, les soutiens qu'on leur prodigue, les enfants n'acquièrent pas les « routines cognitives » permettant de réaliser et d'automatiser progressivement les apprentissages auxquels ils sont invités.

“ Il y a quelques années, un médecin s'est livré à une recherche sur l'âge auquel la marche avait été acquise par des enfants âgés de 6 ans au moment de l'enquête. Il est vite apparu que personne dans la famille proche ne se souvenait parfaitement de ce qui s'était passé. Le père déclarait un âge, la mère un autre et un mois plus tard, les déclarations étaient différentes chez les uns et chez les autres. Il faut bien sûr distinguer les troubles Dys d'autres manifestations, mais comment faire si l'instrument employé est la seule évocation de faits passés parfois interprétés dans un sens, parfois dans l'autre ? ”

Claire Meljac



→ Par définition, un trouble des apprentissages est persistant et durable...

Il atteint spécifiquement une fonction ou un apprentissage.

Si la problématique de l'enfant relève d'un retard ou d'une simple difficulté d'apprentissage,

la situation évoluera, l'enfant progressera, peut-être pas aussi rapidement que les autres enfants, pas nécessairement de la même manière, mais il fera dans la majorité des cas les acquisitions attendues avec seulement un décalage dans le temps.

Dans le cas d'un trouble d'apprentissage, le niveau de réalisation de l'enfant atteindra un plafond, stagnera, et n'évoluera pas malgré les aides, les soutiens et les stimulations.

La différence entre retard, difficulté et trouble ne peut donc se faire que dans la durée (par exemple sur six-huit mois) en accompagnant l'enfant de manière optimale et en recherchant la reprise des apprentissages empêchés.

→ Combien d'enfants présentent un trouble d'apprentissage ?

Parmi les 20 % d'enfants présentant des difficultés scolaires, les études internationales situent autour de 6 % le nombre d'enfants atteints de troubles des apprentissages, soit, pour la France, environ 400 000 enfants d'âge scolaire. Mais il n'est pas rare de lire des données plus ou moins importantes : tout dépend

des méthodes utilisées pour les décrire. Plus les critères sont larges, plus le nombre d'enfants concernés augmente.

Un chiffre fait tout de même consensus : on considère qu'il y a un à deux enfants impliqués par classe.

→ À l'origine des troubles

Bien que le développement des troubles implique de très nombreux facteurs, les origines doivent d'abord être recherchées du côté du développement cérébral et des mécanismes cognitifs qu'il sous-tend.

Le cerveau du bébé est particulièrement fragile. Certains événements ou phénomènes sont susceptibles de perturber son développement précoce :

- la prématurité ;
- les diverses souffrances fœtales ;
- les anoxies néonatales (manque d'oxygénation à la naissance) ;
- l'épilepsie du bébé ;
- les chutes et séquelles de traumatisme ;
- l'alcoolisme maternel, le tabagisme ou la toxicomanie durant la grossesse ;
- des facteurs neurogénétiques familiaux.

Il faut être particulièrement prudent s'agissant de causalités trop évidentes ou simplistes : ce n'est pas parce qu'un bébé vient au monde prématuré avec des cyanoses ou des marbrures qu'il faut nécessairement énoncer un mauvais pronostic à son propos.



1- Galaxie Dys : la scolarité en eaux troubles

→ **Le cercle vicieux de l'échec scolaire**

Le raisonnement est valable pour des troubles spécifiques d'apprentissage comme pour l'échec scolaire en général ; l'échec d'un enfant a, bien souvent, des conséquences :

- sur la confiance qu'il a en lui-même, sur le sentiment d'être capable, l'estime de soi ;
- sur le regard des autres enfants, de la fratrie, des parents ;
- et fréquemment sur le climat familial...

Ces répercussions ont souvent des conséquences psychologiques délétères bruyantes ou silencieuses, selon la personnalité et le tempérament de l'enfant :

- tristesse, inhibition, anxiété, repli sur soi dans certains cas ;
- opposition, révolte, agitation, décharges violentes dans d'autres.

C'est ce qu'on nomme classiquement des troubles réactionnels du comportement, sources d'enkystement et d'augmentation des difficultés...

→ **Les enfants avec un trouble des apprentissages sont-ils handicapés ?**

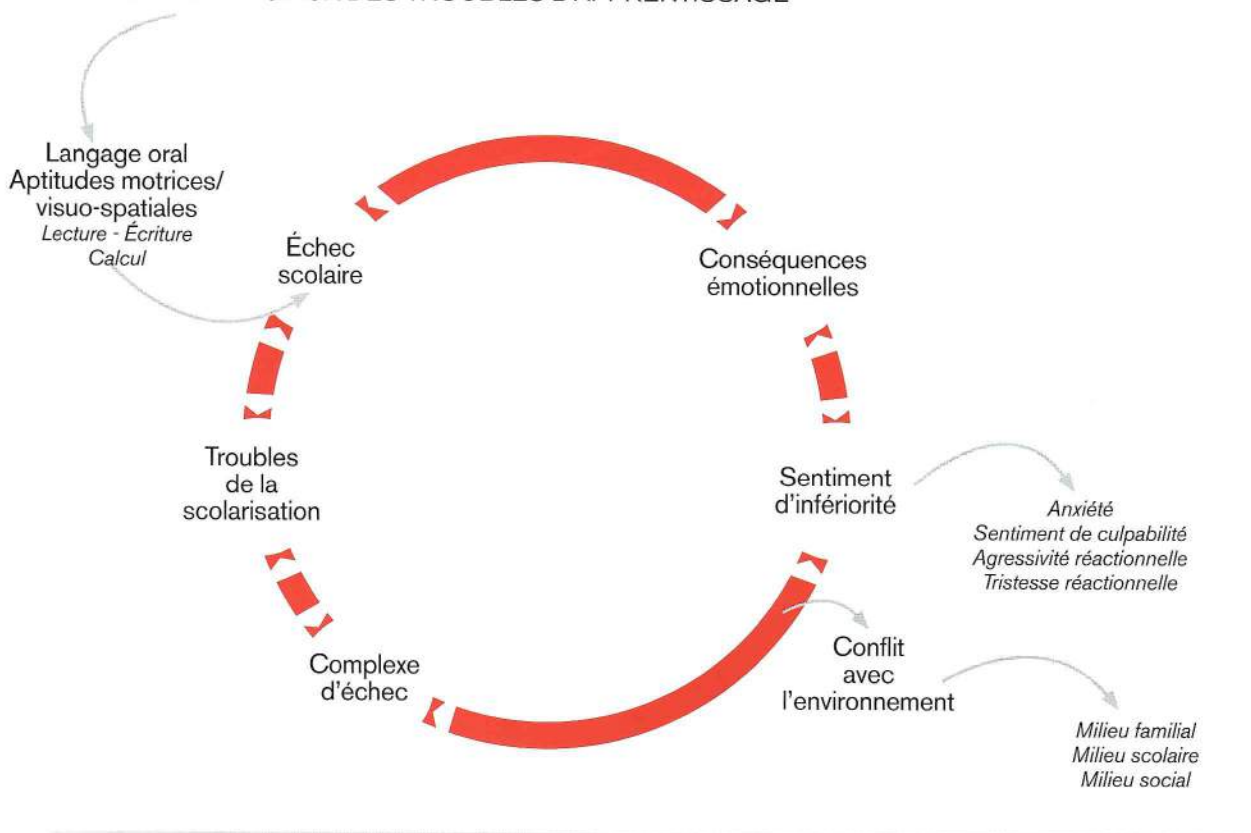
Selon la loi 2005-102, la notion de handicap due à une altération de fonction cognitive peut s'appliquer à l'enfant qui subit dans son environnement un

désavantage substantiel limitant sa participation aux activités sociales, dont scolaires.

En ce sens, ces troubles peuvent être reconnus comme pesant sur le parcours de l'enfant, et impliquent l'adaptation de la scolarité pour les enfants concernés.

Toutefois, l'établissement d'un diagnostic fiable est souvent difficile car, dans ce domaine, l'absence de méthodologie homogène ou de consensus professionnel freine considérablement les démarches à entreprendre et obscurcit parfois leur sens.

LE CERCLE VICIEUX DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE



Thomas a 8 ans et demi. Il est en début de CE2. Il peine en lecture et dans toute activité d'écriture. Dès son plus jeune âge, parler et construire le langage s'est montré bien difficile.

L'orthophoniste repère un trouble sévère du langage oral (dysphasie) dont les conséquences sont évidentes sur l'ensemble des apprentissages, en particulier en lecture.

L'examen psychologique mettra en évidence de bonnes compétences intellectuelles générales dans les domaines non verbaux, mais un impact sensible de l'échec scolaire sur l'estime de soi et la construction de la personnalité.

La compréhension conjointe de la famille, des enseignants, de l'orthophoniste et du psychologue, et leur coopération avec les autres professionnels de santé permettront la reconnaissance d'un trouble spécifique d'apprentissage chez Thomas.

Un Plan d'accompagnement personnalisé (Pap) est alors mis en place.

La loi de 2005 sur le handicap le définit ainsi :

« ... toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

2 - Les clignotants : être vigilant sans s'inquiéter

Il n'existe pas de signe ou marqueur exclusif des troubles. Mais la compétence des enseignants et la sensibilité des parents seront utiles pour en repérer les premières manifestations. C'est ensuite que médecins, psychologues, orthophonistes ou autres professionnels de santé sauront apporter leur concours.

→ Le cerveau fragile du bébé

Des signes précurseurs de désordres neurocognitifs peuvent être retrouvés dans l'histoire du bébé :

- déroulement notablement problématique de la grossesse ;
- conditions de naissance et premiers mois de vie ;
- perturbations précoces dans le développement cérébral ;
- manque d'oxygénation à la naissance ;
- hospitalisation précoce pour souffrances respiratoires ;
- crises d'épilepsie ou désordre neurologique...

→ Dès 5 ans, des retards sont parfois observables dans le développement du langage ou de la motricité

Les enfants avec troubles des apprentissages présentent des décalages de développement qui peuvent attirer l'attention : alors que certaines fonctions progressent bien – voire très bien – d'autres paraissent beaucoup plus difficiles à mobiliser. Par exemple, certains apprennent à parler dans les temps attendus, enrichissent leur stock de mots, entrent facilement en relation, mais s'avèrent pathologiquement maladroits et en grande difficulté dans leurs gestes quotidiens. Ils se cognent, se repèrent mal dans l'espace, peinent à découper, à manipuler, à s'habiller...

→ Des aides parfois peu efficaces, des troubles qui persistent dans la durée

Un enfant avec trouble des apprentissages reste à la traîne malgré les aides compétentes, les soutiens, les stimulations qu'on lui offre. **Une difficulté résistante et persistante est un des signes forts de l'approche diagnostique.**

→ Les compensations cognitives spontanées

Le cerveau dispose de formidables capacités d'adaptation. Ainsi, si une fonction comme le langage se construit difficilement et constitue une souffrance au quotidien, l'enfant aura tendance à compenser spontanément en investissant d'autres domaines, comme la motricité ou les activités non verbales (puzzles, sports, dessins, jeux de construction, de stratégie...). Le fait qu'un enfant soit doué dans certaines activités et impuissant dans d'autres témoigne peut-être d'un effet de compensation.

À 6 ans, Laure est très peu autonome et a constamment besoin d'être assistée pour les petites tâches quotidiennes normalement maîtrisées par les enfants de son âge : manger, ranger et retrouver ses affaires, colorier, découper, se laver les dents, enfiler ses chaussettes... Avec un langage parfaitement construit, elle a fait quelque temps illusion auprès de ses parents et de son entourage qui ont involontairement banalisé ses difficultés dans les gestes du quotidien. Une réunion d'équipe éducative à l'école a permis à tous les adultes (parents, enseignants, psychologue et médecin de santé scolaire) de partager ces observations, de les reconnaître comme inhabituelles et de concevoir une démarche raisonnée de consultations spécialisées (examen psychologique et pédiatrique).



“

**AU-DELÀ DES DÉFICITS,
MISER SUR LES RESSOURCES !**

On évoque très souvent la souffrance protéiforme des enfants concernés : souffrance dans les apprentissages, dans les rapports aux autres enfants, dans les possibles répercussions familiales...

Il est certes essentiel de tenir compte de ces éléments douloureux et de leur faire face, mais il est peut-être encore plus important de miser sur les ressources et les points forts de ces enfants, leur combativité et les compensations spontanées qu'ils mettent en place. Au-delà des déficits qu'il convient d'objectiver et de comprendre, recherchons donc aussi les ressources et encourageons leur développement ! ”

Léonard Vannetzel

Maxime, 14 ans en fin de 5^e, s'est progressivement enfoncé dans le retrait et la passivité vis-à-vis des apprentissages. Bien qu'il bénéficie d'une rééducation orthophonique depuis le CE2 suite à un diagnostic de dyslexie, son découragement ne cesse d'augmenter depuis l'entrée en 6^e jusqu'à atteindre un état dépressif sérieux qui inquiétera son entourage. Des mesures de reconnaissance du trouble sévère d'apprentissage en langue écrite s'accompagnant d'une forte détresse psychologique permettront de lui apporter des aides et des soins adaptés.



PHOTO : LAURENT HAVES / FOTOLIA

→ **L'attention mise à mal**

Alors que la plupart des enfants automatisent les routines quotidiennes, celui qui présente un trouble des apprentissages doit sans cesse mobiliser son attention et « conscientiser » ce qu'il est en train de réaliser. Ainsi ceux en grande difficulté verbale doivent réfléchir longtemps et intensément pour construire une phrase avec grammaire et vocabulaire corrects. **C'est la regrettable triple peine qui les touche :**

- 1- ils sont non seulement plus lents que les autres dans certaines activités spécifiques ;
- 2 - mais leur attention s'épuise aussi plus vite ;
- 3 - enfin, la production finale est bien souvent décevante.

→ **La lenteur installée**

L'enfant avec un trouble des apprentissages est anormalement lent dans certaines tâches (par exemple, pour s'exprimer, assembler des puzzles, écrire...) mais souvent efficace et rapide dans d'autres. Cette lenteur peut persister malgré les aides, et même s'accroître en raison des ressources attentionnelles qui ont tendance à s'épuiser au cours des activités.

→ **La motivation altérée**

Petit ou grand, nous aimons apprendre, nourrir notre curiosité et nos raisonnements. Et la motivation y est pour beaucoup : à la fois dans le fait de maintenir longtemps notre attention, mais aussi dans la poursuite de la réussite et du plaisir éprouvé dans tout apprentissage heureux.

Avec un trouble des apprentissages, malgré toute la bonne volonté, certaines activités seront sinon impossibles du moins très difficiles et peu gratifiantes : copie de texte lente et médiocre, lecture hachée et non comprise, activités manuelles crispées et maladroitesses...

Si le trouble n'est pas reconnu et pris en compte par l'entourage, il arrive que l'enfant se trouve victime de reproches injustes : paresse, mauvaise volonté, manque d'intelligence... **À ce prix, il se décourage progressivement et finit par se démotiver** : après une phase d'opposition, d'agitation, de tristesse, il renonce et abandonne tout espoir de surmonter ses difficultés.

3 - Démarche diagnostique et reconnaissance d'un trouble d'apprentissage : le parcours du combattant ?

En l'absence de consensus scientifique sur la question des troubles d'apprentissage, les familles sont souvent confrontées à un véritable parcours du combattant. Elles consultent auprès de diverses structures pour lesquelles l'attente est parfois considérable et rencontrent des professionnels différents dont les conclusions sont parfois contradictoires. Peut-on éviter ce parcours souvent long et difficile ?

→ Troubles des apprentissages : quels critères ?

La problématique rencontrée par les enfants souffrant de trouble des apprentissages est souvent identique : les acquisitions courantes ou les grandes fonctions cognitives ne se mettent pas en place, en dépit :

- A - d'un environnement familial favorable ;
- B - d'une scolarité suivie dans des conditions habituelles ;
- C - d'une intelligence normalement développée ;
- D - de l'absence de pathologie du psychisme comme les symptômes autistiques ou les troubles de la personnalité.

→ Le parcours du combattant : une spécificité française ?

Il dure environ deux ans... parfois davantage. L'enfant est bien souvent adressé par l'enseignant ou l'équipe éducative vers des professionnels de la santé (orthophoniste ou psychologue) ou vers une consultation médico-psychologique ou hospitalière. Les délais d'attente peuvent alors être fort longs. Si une demande de compensation est faite auprès d'une Maison départementale des personnes handicapées, un temps de traitement du dossier peut encore s'y ajouter.

→ Une compréhension rapide et efficace des troubles possible à l'école

En théorie, l'école dispose des professionnels compétents pour conduire une approche de première ligne moins longue et moins technique qu'en centre spécialisé, qui peut être suffisante s'il s'agit de comprendre les problèmes d'un enfant – présentant ou non un trouble des apprentissages.

Dans ce contexte, il est nécessaire que des professionnels compétents, formés et informés réalisent :

- 1 - un bilan médical général et sensoriel (par un médecin) ;
- 2 - un examen psychologique du fonctionnement

cognitif et émotionnel (par le psychologue) ;

- 3 - un bilan scolaire des connaissances et l'analyse des difficultés scolaires pour apprendre (par l'enseignant) ;
- 4 - un relevé des observations faites par les parents : lenteur éventuelle dans les devoirs, difficultés à mémoriser, expression ou explications confuses, etc.

→ Un triptyque professionnel minimal autour de l'enfant

Une alliance optimale entre les trois professionnels est souhaitable :

- 1 - le médecin de l'Éducation nationale ou le pédiatre de l'enfant ;
- 2 - le psychologue de l'Éducation nationale, d'une consultation publique ou en libéral ;
- 3 - l'enseignant.

Avec l'accord et le plein consentement de la famille, cette alliance autour de l'enfant pourrait, dans de nombreux cas, s'avérer suffisante pour prendre les bonnes décisions et limiter les désagréments d'un long et compliqué parcours.

En effet :

- l'enseignant est compétent pour décrire la manière dont l'enfant apprend ;
- le regard clinique du médecin est indispensable pour poser l'hypothèse d'un dysfonctionnement d'ordre cérébral ;
- le psychologue est en mesure de produire une analyse globale du développement de l'enfant (niveau cognitif global, émotionnel, relationnel, motivationnel, etc.) à partir de l'examen psychologique et de ses méthodes d'investigation (par exemple, avec les tests).

Les bilans spécifiques : langage, motricité, vision, attention

Une fois ce premier état des lieux complet réalisé, une exploration plus spécifique des différentes fonc-

Les Maisons départementales des personnes handicapées - MDPH

Depuis la loi handicap de 2005, ce sont les guichets uniques pour l'aide et l'information des personnes en situation de handicap. Elles sont chargées de centraliser les différentes évaluations au sujet de la personne et d'évaluer la pertinence du Projet personnalisé de compensation, c'est-à-dire les moyens que la société met en œuvre pour limiter le processus handicapant et favoriser l'autonomie de la personne concernée.

“

L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE, CLÉ DE VOÛTE DES AIDES ET DES PRISES EN CHARGE DES ENFANTS AVEC TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Pour aider un enfant très fâché avec les apprentissages fondamentaux, la première démarche à engager est celle de la compréhension : l'examen psychologique va justement permettre d'évaluer les grands axes de développement et de fonctionnement mental, intellectuel et affectif et de donner du sens aux difficultés. Mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'enfant, sa dynamique évolutive et les dimensions singulières de sa pensée, articuler l'ensemble avec le contexte familial et scolaire est une étape formidable pour comprendre comment il grandit et ce qui le ralentit.

L'examen psychologique est une rencontre unique dans le parcours de l'enfant : il vise à saisir la plupart des dimensions mentales et psychiques qui structurent son développement global et notamment celles qui interviennent dans les apprentissages. Évaluer, analyser, diagnostiquer et comprendre : des étapes indispensables que les psychologues de l'enfance engagent pour mieux définir l'accompagnement et les aides à apporter.

”

Robert Voyazopoulos

tions est souvent nécessaire. Il faut alors se tourner vers des spécialistes pour qu'ils réalisent les examens adéquats : l'orthophoniste pour le langage oral et écrit, le psychomotricien et/ou l'ergothérapeute pour les gestes, l'organisation spatiale, la motricité, le neuropsychologue pour les composantes attentionnelles, mnésiques, exécutives...



PHOTO : ANNE VAN DER STEEN/MAIF

Les Maisons départementales des personnes handicapées - MDPH

Depuis la loi handicap de 2005, ce sont les guichets uniques pour l'aide et l'information des personnes en situation de handicap. Elles sont chargées de centraliser les différentes évaluations au sujet de la personne et d'évaluer la pertinence du Projet personnalisé de compensation, c'est-à-dire les moyens que la société met en œuvre pour limiter le processus handicapant et favoriser l'autonomie de la personne concernée.

“

L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE, CLÉ DE VOÛTE DES AIDES ET DES PRISES EN CHARGE DES ENFANTS AVEC TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Pour aider un enfant très fâché avec les apprentissages fondamentaux, la première démarche à engager est celle de la compréhension : l'examen psychologique va justement permettre d'évaluer les grands axes de développement et de fonctionnement mental, intellectuel et affectif et de donner du sens aux difficultés. Mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'enfant, sa dynamique évolutive et les dimensions singulières de sa pensée, articuler l'ensemble avec le contexte familial et scolaire est une étape formidable pour comprendre comment il grandit et ce qui le ralentit.

L'examen psychologique est une rencontre unique dans le parcours de l'enfant : il vise à saisir la plupart des dimensions mentales et psychiques qui structurent son développement global et notamment celles qui interviennent dans les apprentissages. Évaluer, analyser, diagnostiquer et comprendre : des étapes indispensables que les psychologues de l'enfance engagent pour mieux définir l'accompagnement et les aides à apporter.

”

Robert Voyazopoulos

tions est souvent nécessaire. Il faut alors se tourner vers des spécialistes pour qu'ils réalisent les examens adéquats : l'orthophoniste pour le langage oral et écrit, le psychomotricien et/ou l'ergothérapeute pour les gestes, l'organisation spatiale, la motricité, le neuropsychologue pour les composantes attentionnelles, mnésiques, exécutives...



PHOTO : ANNE VAN DER STEEN/MAIF

3- Démarche diagnostique et reconnaissance d'un trouble d'apprentissage : le parcours du combattant ?

Lola, 7 ans, est en milieu de CP lorsque ses parents sont alertés par son enseignante : on note l'absence totale d'acquisition en lecture chez elle depuis le début de l'année. Orientée vers une orthophoniste qui réalise un bilan de langage et propose une prise en charge hebdomadaire, la famille est simultanément adressée vers une neuropsychologue et une psychomotricienne. Cette dernière s'interrogera sur d'éventuels troubles neurovisuels et conseillera à Lola et ses parents de consulter une orthoptiste... Ne décelant rien d'inquiétant sur ce plan, elle suggère à son tour aux parents de contacter le centre de référence pour troubles des apprentissages afin d'y réaliser un bilan dit « pluridisciplinaire ». On leur annonce alors plus d'un an d'attente avant le premier rendez-vous... Parallèlement à ces démarches, l'école a su accompagner et soutenir la fillette et mettre en place un PPRE (Projet personnalisé de réussite éducative) auquel le médecin de santé scolaire, le psychologue et bien entendu les parents ont apporté leur concours. Ce dispositif a permis de mettre en place plusieurs aménagements pédagogiques ainsi qu'un soutien scolaire sur mesure permettant à Lola d'apprendre et d'accomplir sa scolarité dans de meilleures conditions.



PHOTO : MAYAGE FOTOSTOCK

4 - Scolarisation, aides et accompagnement de l'enfant à l'école ou au collège

→ **Les professionnels et personnels ressources internes à l'Éducation nationale**

L'enseignant de la classe – école maternelle ou primaire – **ou l'équipe pédagogique** – enseignants du collège ou du lycée – sont en première ligne en tant que professionnels compétents pour constater la lenteur atypique d'un enfant dans l'apprentissage de certains contenus. Les formations et les moyens dont ils disposent sont encore beaucoup trop rares pour optimiser un repérage précoce et efficace des troubles des apprentissages en France. Une coopération approfondie avec le directeur de l'établissement, le psychologue et le médecin de santé scolaire est déterminante pour le repérage d'un trouble et les aménagements pédagogiques.

Pour les élèves en difficulté, les enseignants des écoles sont chargés des aides personnalisées (deux heures par semaine sous forme de soutien personnalisé) et des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Les professeurs du secondaire participent aux deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé de l'élève et aux stages « passerelle » ou de remise à niveau.

L'enseignant spécialisé a suivi une ou plusieurs formations spécifiques pour venir en aide aux élèves en souffrance importante dans les apprentissages ou porteurs de handicap. Il existe plusieurs dispositifs dans lesquels ils interviennent :

Le médecin de santé scolaire joue un rôle central dans le repérage et l'aide aux enfants présentant un trouble des apprentissages. Tout au long de la scolarité de l'enfant, il peut réaliser des examens spécifiques si l'enseignant repère des difficultés. Avec le psychologue scolaire, il peut constituer un binôme de première ligne pour la compréhension des difficultés d'un enfant. Pour la mise en place d'adaptations de la scolarité (PPS, PAP), le médecin de l'Éducation nationale est un interlocuteur de premier ordre.

Le psychologue de l'Éducation nationale, souvent appelé psychologue scolaire dans le premier degré, est un spécialiste qui dispose des connaissances scientifiques et cliniques requises pour obser-

ver et comprendre le développement et le fonctionnement psychologiques de l'enfant. Sollicité par les enseignants et les familles, le psychologue peut conduire des examens psychologiques appuyés le plus souvent sur des tests psychologiques. Son intervention peut, dans bien des cas, faciliter le parcours de soins et aider à la prise en charge pédagogique de l'enfant. L'examen psychologique qu'il conduit tient compte de l'ensemble des registres mentaux et psychiques et met en lumière les éventuels dysfonctionnements spécifiques propres à une ou plusieurs fonctions cognitives.

Les conseillers d'orientation - psychologues

dans le second degré répondent, sur les mêmes principes professionnels, aux attentes d'accompagnement et d'évaluations psychologiques des jeunes présentant des troubles d'apprentissage.

L'infirmier de santé scolaire

peut contribuer, avec le médecin et le psychologue, au repérage des élèves avec troubles des apprentissages. Il porte une attention particulière aux élèves en difficulté et favorise l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves

en difficulté - RASED : dans le premier degré uniquement, ils sont constitués de psychologues qui apportent leur expertise à l'évaluation du développement psychologique général (voir plus haut), et d'enseignants spécialisés qui dispensent des aides à dominante pédagogique et rééducative pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

→ **Hors contexte de handicap**

Le Projet personnalisé de réussite éducative PPRE

C'est un plan coordonné d'actions, conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il n'apparaît pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est proposé à l'école élémentaire comme au collège, et se concentre prioritairement sur le français et les mathématiques. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève. Ce plan est temporaire:

4- Scolarisation, aides et accompagnement de l'enfant à l'école ou au collège

sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès. Il est formalisé car il représente un contrat entre l'école ou le collège et la famille ; il diversifie les aides proposées : de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées que l'établissement peut assurer. Il est l'outil de pilotage du parcours de scolarisation de l'écolier en situation de handicap. Il définit les modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci ainsi que les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève en situation de handicap.

Le Plan d'accompagnement personnalisé - PAP

Il concerne des élèves présentant des troubles des apprentissages pour lesquels un diagnostic a été posé. En l'absence de besoins de compensation (matériel financé, accompagnement humain, rééducation), le PAP permet la mise en place d'aménagements et d'adaptations pédagogiques. Cela concerne aussi bien la possibilité d'utiliser un ordinateur ou un plan incliné que la présentation adaptée des documents, les reformulations de consignes... La demande de PAP provient soit de l'établissement scolaire, soit de la famille de l'enfant concerné. Les troubles doivent être, en amont, constatés par un médecin, après examens paramédicaux (orthophonique, psychomotricité...) et psychologiques éventuels. À la suite de cette démarche, le médecin scolaire donne un avis sur la mise en place d'un Plan d'accompagnement personnalisé qui sera valable pour toute l'année scolaire.

→ Dans le champ du handicap

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé, interlocuteur privilégié des familles et des professionnels, acteur central des mesures prises en faveur d'un élève considéré comme handicapé. Il intervient à tous les niveaux de la scolarité pour assurer une mission d'information et de coordination des aides entre tous les partenaires qui interviennent auprès de l'enfant. Il veille à la mise en place des Projets personnalisés de scolarisation, que celle-ci ait lieu dans un établissement ordinaire, un établissement médicosocial, ou même à domicile. Il n'interviendra pas dans le cadre d'un PAP ou PAI.

Le Projet personnalisé de scolarisation - PPS

Un projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions

pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap. Le PPS accompagne donc l'enfant handicapé au long de son parcours avec des modalités de déroulement. Il est l'outil de pilotage du parcours de scolarisation de l'écolier en situation de handicap et s'appuie sur les ESS – Équipes de suivi de scolarisation – pour sa mise en œuvre. Il définit les modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci ainsi que les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève en situation de handicap.

L'Accompagnant des élèves en situation de handicap - AESH

(anciennement AVS - Auxiliaire de vie scolaire) est un professionnel ressource qui aide l'enfant à l'école afin de limiter la situation de handicap et les restrictions qui y sont liées. Il facilite la participation de l'enfant en classe ou dans les activités périscolaires. Il peut représenter une solution transitoire pour l'évolution de l'enfant. Il peut aider l'élève à se concentrer durablement, l'accompagner dans la prise de note, dans la juste compréhension des énoncés, dans l'organisation des tâches, etc. Sa mise à disposition relève d'une décision de la MDPH. Deux modalités d'intervention sont prévues pour les AESH : l'aide individuelle en classe et l'aide mutualisée pour plusieurs enfants, mais leurs missions et les procédures d'attribution restent fondamentalement les mêmes.

• Dans le premier degré**Les Classes spécialisées d'inclusion scolaire CLIS**

accueillent des enfants dont le handicap est reconnu : troubles sensoriels ou moteurs, troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles envahissants du développement, troubles spécifiques du langage et de la parole...

• Dans le second degré**Les classes spécialisées dites Unités localisées pour l'inclusion scolaire - ULIS**

prolongent les CLIS et accueillent les enfants handicapés de mêmes profils. Ces dispositifs collectifs de scolarisation sont conduits par des enseignants coordonnateurs. Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables, mais ne relevant pas en général du champ du handicap.



PHOTO: ANNE VAN DER STEGEN/MAIF

5 - Ressources - bibliothèque et sitothèque

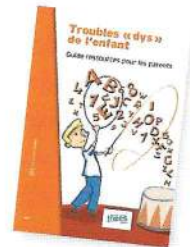
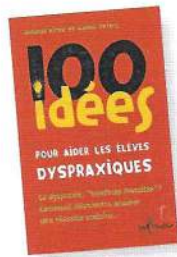
→ Pour les parents

Ce petit guide ressources, réalisé et édité, par l'INPES permettra aux parents d'y voir plus clair, notamment sur les dispositifs scolaires, diagnostics et thérapeutiques actuels.

www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1276.pdf

La collection *100 idées* est destinée aux parents et aux aidants familiaux. Série d'ouvrages de vulgarisation, elle est déclinée selon les différents troubles Dys.

www.tompousse.fr/100-idees.php



Le petit ouvrage de Claire Meljac, paru aux Éditions du Petit ANAE traite avec humour et brio de l'origine des mathématiques et de leur évolution. Remarquable travail de vulgarisation et d'illustration, il enchante les petits comme les grands.

www.anae-revue.com/qui-donc-a-inventé-les-mathématiques-les-editions-du-petit-anae



Cette brochure, destinée à l'information des familles, a été conçue comme une aide à la compréhension de la loi du 11/02/2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html

→ Pour les professionnels du soin et de l'éducation

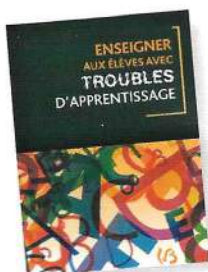
ANAE est la revue scientifique de référence pour les troubles des apprentissages et la neuro-psychologie de l'enfant. Avec six numéros par an, elle couvre aussi les champs des troubles envahissants du développement et autres affections neurologiques de l'enfant.

<http://www.anae-revue.com>



La CNSA a conduit l'élaboration d'un guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages. Il est destiné aux équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et à leurs partenaires, accompagnant la personne handicapée et/ou intervenant auprès d'elle.

<http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/cnsa-DT-DYS-20-11-2014-WEB-1.pdf>



Sans prétendre constituer un outil scientifique de premier plan, le guide pratique *Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage* peut donner de bonnes pistes de compréhension et d'action aux enseignants ou professionnels de l'éducation.

www.enseignement.be/index.php?page=24685

Le guide pratique pour les difficultés et troubles des apprentissages chez l'enfant à partir de 5 ans est réalisé par la Société française de pédiatrie, avec le soutien de la Direction générale de la santé.

Ce guide est destiné aux médecins de proximité en ville. Constitué de fiches pratiques très pédagogiques, il peut être un bon outil pour les pédiatres et médecins généralistes.

www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Difficultés_et_troubles_des_apprentissages_chez_l_enfant_a_partir_de_5_ans.pdf



→ Sites ressources Éducation nationale

Éducol

Portail national des professionnels de l'éducation.
eduscol.education.fr

Integrascol

www.integrascol.fr

Livret départemental Troubles spécifiques des apprentissages

Académie de Lyon.

www2.ac-lyon.fr/etab/len/rhone/ash/spip.php?article180

Association française des psychologues de l'Éducation nationale (AFPEN)

www.afpen.fr

→ Sites ressources sur internet

CNSA

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
66 avenue du Maine - 75682 Paris cedex 14
www.cnsa.fr

Site INS HEA

Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

Ouvrages, revues, ressources, logiciels pour tous troubles et handicaps + scolarisation.

laboutique.inshea.fr/boutique/liste_produits.cfm?type=22&code_lg=lg_fr&num=41

HopToys

Matériels, aménagements scolaires et jeux pour enfants en situation de handicap.

www.hoptoys.fr

Dame Dubois

damedubois.eklablog.com/les-outils-des-eleves-c16992373

Le cartable fantastique

www.cartablefantastique.fr/manon

Le blog de Frédéric Plessiet

Enseignant spécialisé, Centre de référence pour les troubles du langage, hôpital Raymond Poincaré, Garches.

blog.crdp-versailles.fr/ressourcesdysgarches

→ Les principales associations d'usagers

Elles disposent pour la plupart de nombreuses antennes départementales ou régionales et peuvent apporter aux parents inquiets leur expérience des réseaux locaux, des démarches à suivre voire des actions à mettre en œuvre pour aider les enfants concernés.

AAD France

Association avenir dysphasie

1bis chemin du Buisson-Guérin - 78750 Mareil Marly

<http://www.dysphasie.org>

Anapedys

Association nationale d'enfants et parents d'enfants dys

Centre social municipal Geneviève de Gaulle

4 allée Guy Boniface - 78990 élanecourt

www.apedys.org/dyslexie/index.php?op=edito

Dyspraxique Mais Fantastique France

26 avenue de la Colle - 06800 Cagnes-sur-Mer

www.dyspraxie.info

FFDys - Fédération française des Dys

43 avenue de Saxe - 75007 Paris

www.ffdys.com

FNASEPH Grandir à l'école, pour un parcours en société

Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap.

Tour RTE - 29 rue des Trois Fontanot

92024 Nanterre

www.fnaseph.fr

HyperSupers TDAH France

4 allée du Brindeau - 75019 Paris

www.tdah-france.fr

Annexe – Professionnels ressources, structures et accompagnement de l'enfant en ville

→ Les professionnels

Les psychologues

Spécialistes du fonctionnement mental et des processus de pensée et d'apprentissage, les psychologues – parfois spécialisé en neuropsychologie – disposent de savoirs poussés sur le développement de l'enfant, tant sur le plan cognitif qu'émotionnel et social. Ils peuvent conduire des examens psychologiques qui permettent d'avoir une vue d'ensemble sur le fonctionnement de l'enfant.

Les orthophonistes

Ils sont spécialistes des troubles de la communication, de la parole et du langage oral et écrit. Très souvent consultés dans le cadre de difficultés, retards et troubles des apprentissages, ils peuvent conduire des bilans spécifiques et proposer des suivis et des rééducations. Professionnels paramédicaux, les orthophonistes interviennent sur prescriptions médicales, qui font l'objet d'un remboursement par la Sécurité sociale.

Les ergothérapeutes

Ils sont spécialistes de la rééducation du geste et de l'aménagement de l'espace. Ils aident l'enfant à découvrir et à s'approprier des stratégies visant une plus grande autonomie, notamment dans les apprentissages scolaires. Ils peuvent contribuer à la rééducation du graphisme, au choix des aides techniques nécessaires à l'enfant (adaptation de supports, ordinateur, ergonomie de l'écriture) et au conseil de l'entourage.

Les neurologues et neuropédiatres

Médecins spécialisés dans le fonctionnement du système nerveux et de son développement, ils exercent le plus souvent dans les hôpitaux et peuvent coordonner l'ensemble des intervenants autour de l'enfant. Ils réalisent aussi des bilans cliniques, peuvent être garants de l'évolution de la situation.

Les pédopsychiatres

Ces médecins sont spécialisés dans les troubles du développement qui peuvent survenir durant l'enfance. Historiquement attachés à la compréhension et au soin des troubles importants de la personnalité, ils répondent à une très vaste gamme de demandes concernant des troubles psychiques d'expression et d'intensité variées.

Les psychomotriciens

Ils sont spécialisés dans l'articulation du corps et de l'esprit, du repérage dans l'espace, du mouvement, des gestes, etc. Si un enfant présente une maladresse très importante et possiblement pathologique, les psychomotriciens peuvent apporter un regard spécifique sur le développement moteur en lien avec le psychisme de l'enfant.

Les orthoptistes

Ils s'attachent particulièrement au dépistage, à l'exploration et à la rééducation des troubles de la vision et du regard. Ils interviennent sur prescription médicale et peuvent contribuer à la compréhension de difficultés liées au champ visuel.

Les pédiatres et les médecins généralistes

S'ils sont formés au repérage des troubles et qu'ils bénéficient d'un temps de consultation suffisant, ils peuvent être de bon conseil pour engager une démarche d'exploration plus approfondie ou, à l'inverse, rassurer des parents inquiets. Ils peuvent notamment réaliser le bilan sensoriel de l'enfant et évaluer son état de santé général.

→ Les structures et établissements ressources

Les Centres d'action médicosociale précoce CAMSP

Avec plus de deux cents institutions sur le territoire français, les CAMSP sont des structures essentielles pour la prévention, l'approche précoce et la rééducation de troubles du développement, comme les troubles du langage ou de la motricité.

Disposant souvent d'un potentiel d'action rapide, les CAMSP accueillent les familles avec enfants de 0 à 6 ans. Les équipes y sont pluridisciplinaires : médecins pédiatres, neuropédiatres, pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens...

Les Centres de référence pour les troubles du langage et des apprentissages - CRTLA

Il en existe un par région. Créés en 2001 suite au célèbre rapport Ringard, ce sont des dispositifs de diagnostic, de recherche et d'information créés au sein de centres hospitaliers universitaires. Certains sont équipés de personnels et de systèmes pédagogiques.

Chaque centre comprend une équipe pluridisciplinaire constituée de médecins (neuropédiatres, pédopsychiatres, neurologues...), d'orthophonistes, de psychologues, de psychomotriciens, d'ergothérapeutes... Ils n'ont pas vocation à accueillir tous les enfants avec trouble des apprentissages, mais seulement les situations les plus complexes. Leurs principales missions s'articulent autour du diagnostic, de l'orientation des aides et de l'accompagnement.

Les Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile - SESSAD

Les SESSAD sont des dispositifs mobiles qui peuvent intervenir dans les différents lieux de vie (domicile, école, etc.) des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 20 ans.

Ils permettent à l'enfant de poursuivre sa scolarité tout en bénéficiant des aides, accompagnements et aménagements nécessaires.

Les équipes de SESSAD sont pluridisciplinaires : médecins, orthophonistes, psychologues, éducateurs, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, enseignants spécialisés, etc.

Les Centres médico-psycho-pédagogiques CMPP

Les CMPP peuvent recevoir les enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 0 et 20 ans. Ils ont pour objectif la compréhension et la prise en charge de troubles développementaux, notamment des troubles psychiques, d'apprentissage, du comportement.

Les équipes des CMPP sont pluridisciplinaires et comprennent généralement des médecins (pédopsychiatres, pédiatres, etc.), des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciens, des psychopédagogues...

Les Centres médico-psychologiques - CMP

Intersecteur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, ils accueillent les enfants et adolescents (jusqu'à 16 ans) qui rencontrent des difficultés affectives, psychologiques ou familiales. Sous la responsabilité d'un médecin pédopsychiatre, les équipes des CMP sont généralement composées de psychologues, d'orthophonistes, de psychomotriciens, d'assistants sociaux, d'éducateurs et, dans certains cas, de neuropsychologues. Elles peuvent réaliser des démarches diagnostiques et des suivis-accompagnements.

La MAIF considère que la connaissance doit être partagée. Elle favorise ainsi l'accès à l'éducation pour tous en soutenant la continuité des parcours scolaires. Ce sont des façons de construire une société plus juste et plus responsable. La mutuelle développe également de nombreux outils pour faciliter le travail des enseignants, soutenir les jeunes et leur famille.

Pour tout savoir : www.maif.fr/handicap, rubrique « l'implication de la MAIF dans la scolarisation des élèves handicapés ».

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9.
7127TD - 02/2015 - Studio de création MAIF - Photo de couverture : Elnur Amikishiyev/Thinstock

www.maif.fr